

# LA TRAVERSÉE



# BLEUE #2017



SOLIDARITÉ À L'AUTISME



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Melle Marie Lourdais – Présidente - Les Arts Confondus – 52 bis rue Labrouste – 75015 Paris

Le Partenaire : \_\_\_\_\_

Raison sociale du Partenaire (entreprise, association, collectivité, autres...) :

\_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

### CONTACT:

Nom : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

S'ENGAGE A SOUTENIR l'évènement «LA TRAVERSÉE BLEUE #2017» dont les organisateurs sont les associations « Les Arts Confondus », « Autisme et cetera » et « Sur les bancs de l'école » en :

● DEVENANT PARTENAIRE du / / au 31 décembre 2017. La structure nommée ci-dessus joint avec la convention de partenariat un chèque de \_\_\_\_\_ € à l'ordre de l'association AUTISME ET CETERA.

● Les partenaires ont pour rôles, en plus de l'aide financière ou matérielle apportée, de diffuser, communiquer et promouvoir, via les supports de communication qui leurs seront donnés par les associations organisatrices, l'évènement « LA TRAVERSÉE BLEUE #2017 » auprès de leurs réseaux professionnels.

● Les partenaires doivent afficher leur partenariat dans l'enceinte de leurs structures en indiquant qu'ils sont « Partenaire de l'évènement LA TRAVERSÉE BLEUE #2017 » et mettre à disposition de leur clientèle tous les supports de communication que les associations leur transmettront. Des présentoirs, autocollants et autres supports seront fournis à chaque structure lors du lancement de l'évènement.

En tant que partenaire, la structure nommée ci-dessus s'engage également à faire bénéficier de tarifs préférentiels sur ses produits/services les adhérents des associations Les Arts Confondus/ Autisme et cetera/Sur les bancs de l'école. Cette remise se doit d'être de 5 % minimum. Si vous souhaitez appliquer un autre taux de remise, indiquez-le ci-dessous :

Remise de \_\_\_\_\_ % à valoir sur (l'ensemble) des produits/services de la structure nommée ci-dessus pour les adhérents des associations organisatrices.

Toute convention doit être remplie, signée, datée et accompagnée d'un chèque à l'ordre de l'association « Autisme et cetera » et envoyée à Melle Marie Lourdais, Les Arts Confondus, 52 bis rue Labrouste, 75015 Paris.

Les associations organisatrices s'engagent à promouvoir les artistes qu'elles développent ainsi que l'activité de leurs partenaires ; à respecter chacun d'entre eux autant dans leurs créations que dans leurs intérêts ou leur image et se doivent par conséquent de ne porter aucun préjudice, moral ou physique, à ces derniers. Elles s'engagent également à faire valoir les compensations en lien avec l'aide financière apportée à l'événement.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, représentant la structure \_\_\_\_\_, atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de tous les rôles, obligations et conditions en lien avec l'événement «LA TRAVERSÉE BLEUE #2017». Je m'engage à respecter et faire respecter les rôles, obligations et conditions liés à cet événement.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ (en deux exemplaires)

Signature du représentant  
de la structure  
(avec la mention « Lu et approuvé »)

Signature du représentant  
de l'association Les Arts Confondus  
(avec la mention « Lu et approuvé »)